

# Prévenir la violence au travail

La violence au travail est un enjeu de taille pour toutes les organisations de notre secteur. Un enjeu complexe, comme le souligne l'INSPQ<sup>1</sup>, qui découle de plusieurs causes et facteurs, qui se manifeste sous différentes formes et dont les conséquences affectent tant l'intégrité physique que psychique des travailleurs. En cette matière, il n'y a pas de remèdes miracles. Seules des actions concertées et collectives, animées d'une volonté de compréhension, peuvent se mesurer à ce risque.

Certes, l'enjeu est complexe, mais il suscite une reconnaissance unanime, tant sur le terrain qu'à l'Assemblée nationale. En collaborant avec ses partenaires et en accompagnant ses clients, l'ASSTSAS met l'épaule à la roue. En plus d'offrir un programme de formation, *Oméga*, qui a fait ses preuves, notre équipe poursuit des travaux de recherche et développement pour adapter les moyens de prévention à la réalité changeante des milieux de travail.

Le *Plan d'action national* du MSSS, études à l'appui, reconnaît la gravité de la situation. « La prévalence de la violence tant sous la forme de harcèlement que de violence physique serait plus grande dans les secteurs publics, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux<sup>2</sup>. » Pour cette raison, un des objectifs formulés par le MSSS est de réduire la violence en milieu de travail par l'implantation d'une stratégie d'intervention.

L'enjeu est complexe, mais il suscite une reconnaissance unanime, tant sur le terrain qu'à l'Assemblée nationale.

Cette volonté politique vient d'être renforcée par la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*. En plus d'énoncer explicitement l'obligation de prendre en charge les risques psychosociaux, cette dernière reconnaît que la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel est un risque présent dans tous les milieux de travail. Travailleurs et employeurs ont tous un rôle à jouer pour identifier ce risque et le prévenir<sup>3</sup>. ■

## RÉFÉRENCES

1. INSPQ. (2022). *Approche de prévention de la violence*. inspq.qc.ca
2. MSSS. (2019). *Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023*, p. 47.
3. CNEST. (2022). *Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel*. cnesst.gouv.qc.ca



Mona Landry  
coprésidente patronale

*Mona Landry*



Jennifer Genest  
coprésidente syndicale

*Jennifer Genest*



Pascal Tanguay  
directeur général  
ptanguay@asstsas.qc.ca

*Pascal Tanguay*

## Deux nouvelles conseillères



→ Formée en relations industrielles, **Daisy Gauthier** a développé une expertise en santé psychologique et en violence au travail au sein de la CNEST. Elle est intervenue dans des centaines de milieux de travail de plusieurs secteurs d'activités, notamment pour des problématiques liées au harcèlement, à la charge de travail et à l'exposition aux événements à potentiel traumatique. À l'ASSTSAS, elle partage son expérience et son savoir au sein des équipes affectées à la prévention de la violence et à la santé psychologique.



→ Ergothérapeute depuis 2014, **Éloïse Bergeron** a d'abord travaillé pour un service en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme. Puis, motivée par son expérience de préposée aux bénéficiaires, elle a œuvré auprès d'aînés en hébergement de soins de longue durée. Curieuse de nature, elle s'est impliquée dans plusieurs projets, entre autres à titre de formatrice PDSB. Elle se joint à l'équipe de l'ASSTSAS avec fierté et enthousiasme pour s'impliquer dans les dossiers PDSB et ARS.